

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **48 (1912)**

Heft 47

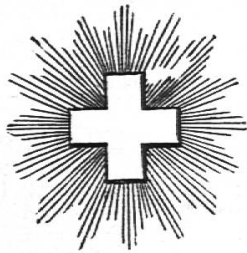
PDF erstellt am: **07.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Tels maîtres, tels élèves.* — *Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Tessin.* — *Nouveauté pédagogique.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses.* — *Dictées.* — *Histoire.* — *Chant de Noël.* — *Cours complémentaires.* — *Problème pour les maîtres.*

TELS MAÎTRES, TELS ÉLÈVES

Nous avons, l'année dernière, rappelé la situation modeste et précaire des maîtres d'école d'autrefois ; nous voudrions aujourd'hui faire de nouveau constater le chemin parcouru en établissant — autant que la chose se peut — celle non moins triste et humiliante de leurs élèves. Les renseignements n'abondent pas sur ce point ; ils suffisent toutefois pour qu'il soit possible de se faire quelque idée de ces temps reculés. Ceux que nous donnons ici sont, pour la plupart, tirés de nos différents manuels d'histoire et, en particulier, de l'intéressant ouvrage de M. Quartier-la-Tente sur les communes neuchâteloises.

Avant la Réformation, il n'y avait pas d'écoles populaires à proprement parler, du moins pas d'écoles dignes de ce nom. Ce n'est qu'après cet important événement du commencement du XVI^e siècle, qu'on comprit, un peu partout, l'utilité de l'instruction pour les enfants et que, les réformateurs et les pasteurs aidant, on s'efforça d'y pourvoir.

Mais quels humbles débuts ! « La plupart du temps », remarque l'historien Van Muyden, « on tenait la classe dans une chambre » étroite, étouffée, à peine à hauteur d'homme, où un pâle rayon » de soleil se glissait à travers le vitrage plombé, incrusté de poussière. »

C'était le cas, entre autres, de l'école de S. Vingt-cinq à trente enfants s'y trouvaient réunis chaque jour autour d'une longue

table ; les garçons d'un côté, les filles de l'autre. Quant aux tout petits, ils étaient assis sur des bancs, le long des parois, et le plus jeune avait de droit sa place sur le poêle.

Là, comme presque partout, c'était le régent qui était chargé, pendant l'hiver, de chauffer la salle et, en plus, de fournir le combustible nécessaire. Il n'y trouvait pas son compte, le pauvre homme, vu l'exiguïté de son traitement ; aussi était-il généralement autorisé à exiger de ses écoliers qu'ils apportassent chacun et chaque matin, une bûche de bois. Ajoutez à cela que la maison où se faisait l'école n'était pas, comme de nos jours, la plus belle et la plus spacieuse de la localité ; loin de là ! Qu'on en juge par les quelques lignes suivantes, extraites du Conseil de ville de N. :

« Messieurs du Conseil ayant été à la maison d'école, et vu
» qu'elle va en ruine et en danger de tomber, et pourrait faire
» quelque dommage (*sic*), décident qu'on la fera rebâtir au plus
» court et en la meilleure façon que possible. »

La fréquentation des leçons n'étant pas obligatoire, était très peu régulière. Pour la rendre meilleure, on imagina de donner une récompense aux élèves qui avaient le moins d'absences pendant l'année ; cette récompense consistait en une piécette (environ 25 centimes).

Que pouvaient être les résultats d'un enseignement donné dans de telles conditions, et par les maîtres que nous savons ? Evidemment, peu de chose. En 1705, le rapport de l'examen annuel des enfants d'un village, soit de 23 garçons et 17 filles, contient les remarques suivantes : « On a procédé à la *lecture* ; elle va faible-
» ment : on a distribué 2 prix sur 19 lectures. On a dicté un
» *thème* ; 14 l'ont écrit : on a adjugé 2 prix. On a dicté une *multi-*
» *plication* : 3 l'ont faite ; et une *addition* : 2 l'ont faite. On a fait
» un tour de *récitation du catéchisme expliqué*. Les *pièces et les*
» *cahiers d'écriture* ont été examinés et jugés. Les prix avaient
» la valeur d'une piécette ; en outre, le 1^{er} et la 1^{re} de la classe
» reçurent chacun 3 piécettes. »

On n'était pas tendre, en ce temps-là, avec tous ces petits écoliers ! « Près des paresseux », dit Van Muyden, « le maître s'aidait
» de la verge » ; et certes, il n'y manquait pas, paraît-il, non seulement avec les paresseux, mais avec tous ceux qui faisaient mine

de ne pas connaître les règlements et les usages ; il était, du reste, soutenu dans l'accomplissement de ce devoir. La femme du gouverneur de Bonstetten suppliait « qu'on fit bien fouetter son fils », et le ministre Fabry recommandait de « donner la verge au consistoire ou à l'école aux enfants qui font du scandale et qui, étant admonestés par quatre, cinq ou six fois avec menaces, ne savent que se moquer et ensuite faire pire ». Il s'agissait d'enfants ne fréquentant pas l'école : « Quant à ceux qui vont en classe », ajouta-t-il, « ils ont là leur châtiment ! »

Une punition en usage dans les classes inférieures consistait à suspendre au cou du mauvais écolier une tuile percée d'un trou, et de le placer ainsi décoré vers la fenêtre, bien en vue du public. Parfois aussi on le couronnait de bonnet d'âne, grand bonnet de papier orné de deux longues oreilles, et on lui mettait en main un balai comme sceptre.

Tous ces enfants, grands et petits, étaient tenus de fréquenter assidûment les saintes assemblées, où ils étaient conduits par leurs maîtres, et d'étudier avant l'entrée au temple la lecture et le chant des psaumes. Chaque lundi et chaque vendredi, les classes étaient réunies, le matin, dans la grande salle, et là, ceux qui avaient fait du désordre pendant la prédication de la veille étaient châtiés, tous indistinctement et sans exception. Le règlement portait que le châtiment devait être proportionné à la nature de la faute, et que, pour les cas graves d'indiscipline — de même que pour les jurements — les délinquants devaient recevoir le fouet.

Les régents étaient tenus aussi de veiller à ce que leurs élèves ne jouassent pas aux cartes, ni pour de l'argent ; les autres petits jeux leur étaient permis, mais sans excès, et seulement le soir, après l'école ; jamais le matin, ni avant midi.

Il serait possible de donner quelques renseignements encore sur la condition pénible, avilissante parfois, de l'écolier de ce temps-là ; mais nous nous arrêtons ici pour aujourd'hui : nous en avons dit assez, du reste, pour faire apprécier les progrès réalisés pendant les siècles passés, et pour montrer combien peu de chose, en définitive, nous avons à regretter, dans ce domaine également, de l'époque qu'on a appelée si souvent à tort : « le bon vieux temps. »

A. GRANDJEAN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Société évangélique d'éducation.** — L'assemblée ordinaire d'automne a réuni, le 26 octobre dernier, malgré les vacances et la pluie plus d'une soixantaine de personnes. Les assistants ont eu le privilège d'entendre M. Bergier, pasteur à Morges, qui, partant d'un texte de l'apôtre Paul, a fait une étude d'un haut intérêt sur « l'autorité », spécialement au point de vue de l'éducation. S'élevant au-dessus de l'autorité factice que donnent les brevets, les règlements, et même la possession d'une science approfondie, l'orateur a insisté sur la véritable autorité, celle qui émane d'une personnalité forte et agit sur le cœur et l'âme de l'enfant. Les paroles de M. Bergier ont produit une profonde impression sur l'assemblée.

La liberté morale et l'école, tel est le titre de l'intéressant travail pédagogique présenté par M. H. Baudraz, instituteur à Montricher. En voici les conclusions, augmentées d'une sixième, due à M. Paul Durussel et ajoutée lors de la discussion qui a suivi :

1. La société et notre peuple spécialement manquent de caractères fortement trempés.
2. L'épreuve du caractère commence déjà sur les bancs de l'école.
3. L'école en général et déjà l'école primaire doivent contribuer à former des caractères indépendants.
4. L'influence de l'école sera nulle si le maître ne donne pas lui-même l'exemple.
5. Notre devoir à tous est de travailler à notre indépendance morale.
6. Les maîtres apprendront aux enfants de nos écoles à utiliser leur force de caractère pour le bien de leurs semblables.

Les applaudissements nourris qui ont salué la fin du rapport de M. Baudraz ont montré à celui-ci avec quel intérêt l'assemblée a suivi son exposé si vivant et si chaleureux. Signalons, parmi les différentes personnes qui ont pris ensuite la parole : MM. U. Briod et Lucien Jayet ; M. Chevallaz qui a décrit dans ses grandes lignes l'organisation des « Eclaireurs » (boy scouts), et le président, M. H. Gailloz, qui a entretenu et dirigé la discussion avec toute la compétence qu'on lui connaît.

*** **Pour la jeunesse.** A Olten, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Arthur Hoffmann, s'est constituée sous le nom de : « Pour la jeunesse », une « fondation », issue de la Société suisse d'utilité publique, qui se propose, par l'émission de « timbres de Noël », de mettre au service d'une bonne cause la coutume des félicitations pour les jours de fête, au soutien de la lutte contre la misère physique et morale. Cette année, le produit de la vente ira à la lutte anti-tuberculeuse. La plus grande partie de l'argent réuni restera où il a été récolté.

Par leur usage précis et limité, les timbres « Pour la Jeunesse » pour les félicitations de Noël et du Nouvel-An, ne feront concurrence ni aux cartes du 1^{er} août, ni aux timbres de bienfaisance de la Ligue des femmes suisses.

La nouvelle « fondation » s'adresse sans distinction à toutes les classes de la population. La composition du conseil de fondation le prouve. Des représentants des autorités, des différents partis politiques, des représentants de sociétés philanthropiques les plus diverses, en font partie. M. Hoffmann, conseiller fédéral, a été nommé président du « conseil de fondation », dont font partie, entre autres M. Motta, conseiller fédéral, M^{me} Monneron-Tissot, M. le Dr Herculod, etc.

La gestion des affaires de la fondation se fera par une commission dont le président est M. le major Wille, le secrétaire M. Horber, et dont le bureau se trouve à Zurich, 11, Untere Zäune.

**** Donneloye.** — Parmi les vétérans du corps enseignant du district d'Yverdon, il n'en est pas qui portent le poids de trente-quatre ans et demi d'école plus allégrement que notre collègue M. Jules Henry, instituteur à Donneloye.

Breveté en 1878, il débuta à Cerniaz où il passa quatre années et demie. Il fut appelé le 1^{er} novembre 1882 à Donneloye qu'il n'a plus jamais quitté et où il a enseigné pendant 30 ans consécutifs, formant plusieurs générations d'élèves qui ont tenu, d'accord avec la population entière du joli village, à lui exprimer leur reconnaissance et leur affection.

Le 1^{er} novembre de cette année, les autorités communales et scolaires de Donneloye ont organisé une petite manifestation en faveur du jubilaire. M. Gindraux, pasteur, président de la Commission scolaire, a remercié M. Henry pour le travail qu'il a accompli au milieu de la jeunesse et a souhaité que sa santé lui permette de rester encore longtemps au milieu de ses élèves, puis ceux-ci ont été congédiés pour le reste de la journée.

Parlant au nom de la Municipalité, convoquée *in corpore* pour la circonstance, M. Billand, syndic, un ancien élève de M. Henry, lui a adressé également les remerciements des autorités communales et de la population. Il lui a remis un magnifique régulateur, souhaitant que pendant bien des années encore il sonne les heures de l'activité pédagogique du vénéré instituteur. Il a rappelé que malgré les dures épreuves au milieu desquelles M. Henry a passé, celui-ci a toujours accompli fidèlement son devoir non seulement d'instituteur mais d'éducateur.

A son tour, le jubilaire, vivement touché de ces témoignages spontanés, a remercié les autorités de leur continuel appui et de leur bienveillance. Il y voit une preuve de l'intérêt qu'elles portent, ainsi que toute la population, à la cause de l'instruction populaire.

De ses élèves actuels et anciens, M. Henry a reçu des fleurs, des vœux et des félicitations à profusion. La journée s'est terminée à l'Hôtel du Commerce avec les autorités de la commune.

Tous ceux qui connaissent notre collègue et particulièrement le corps enseignant du district d'Yverdon se joignent à ces témoignages de reconnaissance qui ont reçu à Donneloye une expression si chaleureuse. Depuis ses débuts dans ce village, Jules Henry a occupé dans nos rangs une place éminente. Il a présidé nos conférences avec une autorité indiscutable, il s'est intéressé activement et surtout courageusement à la défense de nos intérêts. Soit comme membre ou comme délégué de la section pédagogique, il a été le porte-parole éloquent et

convaincu de la cause de l'instituteur. Nous saisissons cette occasion qui nous est offerte, pour souhaiter à notre vénéré collègue qu'il puisse longtemps encore travailler à la noble cause qu'il a jusqu'ici vaillamment défendue. H. G.

*** **Mutualité scolaire.** A la suite d'une conférence donnée par M. Python, directeur de la Caisse des retraites populaires, une mutualité scolaire vient de se fonder à Ursins. Elle groupe déjà un certain nombre d'enfants. A. D.

JURA BERNOIS. — Delémont. — Le conseil communal a ouvert un crédit de 320 francs destinés à l'achat des appareils nouveaux prévus par l'édition récente du manuel fédéral de gymnastique. La ville de Delémont avait trois délégués au cours de gymnastique organisé à Berne par la Confédération en vue de mettre au point l'édition française de ce *vade-mecum* indispensable.

H. GOBAT.

*** † **Louis-Julien Juillerat.** — Louis-Julien Juillerat, ancien instituteur, a été inhumé à Tramelan-dessus, le dimanche 10 novembre, au milieu d'un grand concours d'amis et de connaissances. Les sociétés locales, comme le Chœur mixte, la Chorale, le Chœur d'hommes, ainsi que les instituteurs du district avaient tenu à rehausser, par leurs productions chorales, la cérémonie funèbre. C'est M. le pasteur Ramseyer qui a prononcé l'oraison funèbre. Juillerat a beaucoup contribué au développement du chant dans le Jura bernois. Durant nombre d'années, il fut vice-président du Comité de l'Union des chanteurs jurassiens. C'est ce qu'a relevé avec sa compétence habituelle, M. Bourquin-Borel, président de cette fédération ; M. Bourquin était le mieux à même de parler de cette partie de l'activité du vieux musicien populaire.

M. Ed. Luginbuhl, maître secondaire à Tramelan, président du synode d'Erguel, s'est fait l'interprète des collègues pour rendre un public hommage à l'instituteur émérite qui a consacré trente-huit années de sa vie à l'enseignement public. Originaire de Sornetan, dans le Petit-Val, Louis-Julien Juillerat fut d'abord instituteur à Roches, puis à Tramelan, ensuite à Sornetan. Les bons souvenirs qu'il avait laissés à Tramelan le firent rappeler dans ce grand village industriel alors en plein développement. Juillerat quitta l'enseignement, il y a 16 ans, pour se charger des fonctions d'officier d'état-civil. Il fut appelé aussi au conseil d'administration de la Banque populaire suisse de Tramelan. En qualité d'inspecteur des pauvres de la paroisse de Tramelan, il a soulagé bien des misères.

Julien Juillerat était non seulement un homme serviable et de bon conseil, mais c'était un caractère aimable et joyeux. Dans les luttes pour l'amélioration de la position matérielle du corps enseignant erguélien, il a été un ouvrier de la première heure et n'a pas craint de se placer courageusement au premier rang. Juillerat disparaît à l'âge de 78 ans, laissant à ses concitoyens l'exemple fortifiant d'une activité inlassable consacrée au bien et au progrès moral, laissant par son départ une blessure de plus dans le cœur de ses amis.

H. GOBAT.

TESSIN. — Le recrutement du personnel enseignant secondaire au Tessin. — La nouvelle loi tessinoise sur l'enseignement professionnel entrée

en vigueur en 1912, a considéré comme démissionnaire tout le personnel enseignant secondaire, quitte à le renommer ensuite. Relevons à cette occasion les noms des Confédérés suivants qui ont été nommés ou confirmés :

1. *Lycée cantonal* (Gymnase supérieur) de Lugano : Prof. de français : Dr H. *Augustin*, de Sent (Grisons).

2. *Gymnase* (inférieur) *cantonal* de Lugano : Prof. de français et d'allemand : *Otto Barblan*, de Mauas (Grisons).

3. *Ecole technique* (Collège industriel) de Locarno : Prof. de français et d'allemand : *Provençal Leuba*, de Corcelles (Neuchâtel).

4. *Ecoles normales* de Locarno . Prof. de français et de chant : *Max Sallaz*, de Sévery (Vaud).

5. *Ecoles normales* de Locarno : Prof. de gymnastique : *Louis Guinand*, des Brenets (Neuchâtel).

6 *Ecole cantonale de Commerce* à Bellinzone : Prof. de pratique commerciale, institutions du commerce, sténographie et dactylographie : Dr *J. Bonnet*, de Genève.

7. *Ibidem* : Prof. de chimie et sciences naturelles : *Raoul Viollier*, de Genève.

8. *Ibidem* : Prof. de langue anglaise et de géographie : *J. Dickenmann*, de Braunein (Thurgovie).

9. *Ibidem* : Prof. d'allemand : *G. Landolf*, de Berne.

10. *Ibidem* : Prof. de français : *T. Wyler*, de Genève.

11. *Ecole technique* pour entrepreneurs, géomètres et d'arts décoratifs à Lugano : Prof. de perspective et des éléments de l'architecture : *Charles Huster*, d'Eschenbach (St-Gall).

Outre les onze professeurs confédérés (dont six de la Suisse française) dans les écoles tessinoises, il y a une *trentaine* d'instituteurs italiens dans les écoles primaires et une *vingtaine* de professeurs d'Italie dans l'enseignement secondaire. Au Lycée, il y a quatre professeurs tessinois, dont un naturalisé, sur six italiens et un confédéré. Pour la place de chimie et des sciences naturelles on n'a trouvé encore personne. L'allemand y est enseigné par un professeur d'Udine, *l'histoire suisse et l'instruction civique par un Piémontais !*

Ces simples faits statistiques sont éloquentes. Ils prouvent que le recrutement du personnel enseignant secondaire et supérieur est extrêmement difficile au Tessin. Ils prouvent que le canton seul n'est actuellement pas en mesure d'y suffire. On a créé des bourses d'études et on a envoyé les jeunes gens en Italie. Ils en sont revenus très instruits et leur enseignement aurait été excellent, si leurs convictions politiques et patriotiques n'avaient pas été telles que trois d'entre eux ont dû renoncer à l'enseignement officiel. Les envoyer dans la Suisse intérieure est difficile. Sans doute, tous pourraient suivre l'enseignement en français, mais qui les instruirait dans leur langue et dans leur littérature? On sait que l'enseignement italien aux universités de Bâle, Lausanne et Genève est *nul*, tandis qu'il est suffisant à Neuchâtel, Berne, Zurich et Fribourg.

Toujours est-il que le Tessin est obligé de recruter son personnel hors du canton et qu'il sera heureux de pouvoir le faire en *Suisse*. Car l'invasion italienne au Tessin est un péril national, elle l'est doublement à l'école. Qu'un Italien

enseigne aux jeunes Suisses leur histoire nationale et l'instruction civique, est une anomalie qui frise le scandale. Le Département en a d'ailleurs pleinement conscience et regrette une situation qu'il ne pourra changer d'un jour à l'autre. *On aimerait beaucoup appeler des professeurs d'outre Gothard, surtout de la Suisse romande, avec laquelle il y a plus d'affinité, mais il faut au moins qu'ils comprennent l'italien, quitte à mieux l'apprendre ensuite.*

Le but de ces lignes est d'attirer l'attention des collègues romands sur l'opportunité d'apprendre la troisième langue nationale et de se tenir au courant des places qui pourraient être libres au Tessin. Peut-être que l'Éducateur publiera de temps à autre les places au concours au Tessin et les conditions offertes? On préfère surtout nommer des Confédérés pour les places de français, d'allemand, d'anglais, d'histoire, d'instruction civique, de sciences naturelles et commerciales, de géographie, de chant et de gymnastique. Les traitements au Tessin sont naturellement un peu inférieurs à ceux d'outre Gothard, sauf pour les écoles subventionnées par la Confédération: l'École cantonale de Commerce à Bellinzone, et l'École professionnelle des jeunes filles (Gewerbeschule) à Lugano. Mais la vie y est meilleur marché aussi, et le milieu, aussi bien que la gent écolière, intelligente, vive et gentille, plaisent généralement à nos collègues suisses français. Un diplôme primaire simple ou primaire supérieur des Ecoles normales suffit pour les places de maîtres spéciaux des langues. Au Lycée et aux écoles subventionnées de Berne, on demande généralement davantage.

Dans la crise patriotique que le Tessin traverse actuellement, l'école est grandement intéressée. Et c'est avec joie qu'on accueille actuellement les professeurs confédérés. Un Tessinois distingué ne me disait-il pas récemment: « J'aimerais que toutes les places dans l'enseignement secondaire tessinois fussent confiées à des Suisses d'outre Gothard, sauf les leçons d'italien! » Ceci bien entendu sans nuire aux Tessinois qui tiennent à la Suisse et doivent avoir la première place. Mais qu'on remplace petit à petit des Italiens par des Confédérés et personne ne s'en plaindra. A cet effet, il faut que la Suisse intérieure et spécialement la Suisse romande se tiennent mieux au courant des affaires tessinoises et qu'elle voue à l'étude de l'italien une plus grande attention en lui donnant la préférence sur la langue anglaise qui a trop pris le dessus ces derniers temps et qui n'est pas de nos langues nationales.

PLATZHOFF.

NOUVEAUTÉ PÉDAGOGIQUE

Il vient de paraître à la Bibliothèque de philosophie contemporaine, chez Félix Alcan, à Paris, l'*Année pédagogique*, publiée par L. Cellérier et L. Dugas, Première année. Prix fr. 7.50. 500 pages.

L'*Année pédagogique* se propose de cataloguer et de résumer tous les ouvrages d'éducation, les faits nouveaux, les dernières découvertes de la psychologie et de l'hygiène. Le but de l'*Année pédagogique* est de recueillir les travaux divers, d'en faire la synthèse et de présenter des vues d'ensemble sur la théorie et l'histoire de l'éducation et sur tous les problèmes qui s'y rattachent.

BIBLIOGRAPHIE

Le Jeune Citoyen.

Voici revenu,
Toujours bienvenu,
L'utile auxiliaire
Du cours complémentaire.

La nouvelle année 1912-13 du *Jeune Citoyen* vient d'être publiée par la maison Payot & Cie. Digne de ses devanciers, ce volume réunit vraiment l'utile à l'agréable, par le choix varié des matières, la façon dont celles-ci sont présentées et les jolies illustrations qui en décorent les pages. A signaler spécialement les articles d'actualités : les biographies des nouveaux conseillers fédéraux, les fêtes de gymnastique à Bâle et de chant à Neuchâtel, la guerre en Tripolitaine.

Souhaitons que maîtres et élèves tirent le meilleur profit de ce beau manuel, devenu indispensable, et qu'on attend toujours avec impatience.

O. SAUTEBIN.

Le *Miroir des enfants*, par M. le pasteur Wyss, traduction de M. Segond. En vente chez l'auteur, à Muri près Berne.

Ce petit ouvrage offre aux éducatrices, aux mères surtout, des morceaux qu'elles pourront lire avec leurs jeunes élèves. L'auteur fait remarquer aux enfants, par une série d'exemples bien choisis, les défauts qui les rendent parfois si désagréables pour leur entourage.

A dire vrai, nous croyons qu'il ne faut pas abuser de la méthode négative dans l'éducation : les bons exemples, surtout ceux qui n'ont pas besoin de commentaires, auront plus d'influence que les « *garde à vous !* » trop souvent répétés... Mais M. le pasteur Wyss n'entend pas avoir donné un cours complet de morale enfantine et nous ne lui chercherons pas querelle.

En résumé, joli livre d'étrennes pour enfants de 7 à 11 ans. E. V.

Commission interecclésiastique romande de chant religieux (Noël 1912).

Chœurs mixtes : fascicule de six pages ; dix centimes. Ce fascicule renferme les morceaux suivants : N° 56, Au fond de nos vallons (Noël), Guillot-Löffler ; 57, Chantons le jour doux et solennel (Noël), Ed. de Perrot, G. Merkel ; 58, Cantique missionnaire, L. Girardet, Fr. Schneider ; 59, Béni soit celui qui vient, Ern. Thile, Fr. Brenner ; 60, Bon Sauveur (Nouvel-An), A. Dumas, Beethoven.

Chœurs de dames et d'enfants : fascicule de quatre pages ; cinq centimes. Ce fascicule renferme les morceaux suivants : N° 14, Cloches de Noël, R. de B., G. Neibig ; 15, Offrande de Noël, avec accompagnement de piano, Mme Péclard, W. Heiser ; 16, Toi que j'adore, L. Girardet, mélodie populaire ; 17, Cadeaux de Noël, Paroles et musique de Mme H. Gailloud.

S'adresser pour les commandes à M. L. Barblan, pasteur à Rances (Vaud), qui envoie sur demande des spécimens à l'examen.

A la même adresse, grand choix de chœurs mixtes, chœurs d'hommes et chœurs de dames pour toutes les fêtes chrétiennes, pour installations de pasteurs, inaugurations de temples, fêtes et inspections d'Eglises, missions, mariages.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS POUR LES TROIS DEGRÉS

Nos arbres.

V^{me} leçon : Utilité des conifères.

Préparation de la leçon et matériel : Une course dans la forêt pour voir les bûcherons à l'ouvrage. Une visite à une scierie et à un atelier de menuiserie.

Se procurer des échantillons, bruts et polis, de bois de sapin, de pin, de mélèze, d'if, de l'essence de térébenthine, de la colophane, et divers objets et ustensiles en bois de sapin (chez un luthier et un boisselier, par exemple).

Sur l'utilité des conifères, nos élèves ont sans doute déjà quelques connaissances. Les leur faire indiquer avant de les classer d'après le plan suivant : chauffage, menuiserie et industries diverses, produits pharmaceutiques et chimiques.

(Nous réservons l'étude de l'utilité des forêts comme régulateur du climat et du régime des eaux pour une leçon qui suivra celles que nous consacrerons aux arbres à feuilles caduques puisqu'ils sont aussi utiles que les conifères dans ce domaine.)

Chauffage. — Le bois des conifères brûle bien, grâce à la résine qu'il renferme. Un des plus résineux est la daïlle. Au Valais et au val d'Aoste, on employait autrefois les branches résineuses du pin (bois gras) pour l'éclairage des étables et des chalets. L'odeur que répandent les tisons du pin n'est ni désagréable ni malsaine.

Comme bois de chauffage, celui du pin vaut mieux que celui du mélèze, lequel pétille davantage, étant plus résineux. Le bois de sapin rouge est un combustible courant et de qualité supérieure à celui du sapin blanc. L'un et l'autre servent à faire du charbon pour l'industrie. Il y a encore dans nos grandes forêts des charbonniers dont l'établissement extrêmement primitif se signale par une fumée très bleue émergeant des taillis. Les enfants ont vu, dans les cheminées à feu ouvert, flamber le bois de sapin ou les rameaux et les pives et ils savent le bruit joyeux, l'aspect confortable, l'odeur caractéristique de ces bons feux clairs.

Menuiserie et industries diverses. — Une visite à une scierie nous apprend que le *sapin rouge* est surtout débité en poutres et en planches pour les grosses constructions ou pour la fabrication des caisses. Le bois du *sapin blanc* a plus de force et de durée que celui du rouge. Il est utilisé pour la charpente, la menuiserie, le charonnage, la carcasse des meubles plaqués.

Le bois d'*arolle*, très parfumé, et qui est parsemé de gros nœuds susceptibles d'être polis et de fournir ainsi une décoration vraiment admirable, est utilisé pour la fabrication de meubles : armoires, garnitures de chambres à coucher, et pour le lambrissage.

Le *pin* a un bois résistant, élastique, léger, inaltérable ; on en fait des madriers, des bois de fente, des poteaux télégraphiques, mais surtout, dit M. Correvon, des mâts de première grandeur qui, sous les plus grands efforts, cèdent sans se rompre, et peuvent durer jusqu'à un siècle, alors que ceux qui sont en sapin ne supportent pas le voyage sous les tropiques.

Le mélèze fournit à l'industrie un bois qui résiste à l'air et à l'eau et qui n'est pas attaqué par les insectes. Il est difficile à fendre et c'est pourtant lui qu'on emploie pour faire les échaldas presque indestructibles. Il sert à construire les mazots et il en est qui datent du XV^{me} siècle, noircis, brunis mais intacts.

L'if a, de tous nos conifères, le bois le plus dur, d'un brun rouge veiné de zones plus foncées; il est très flexible, très compact, susceptible du poli le plus vif. Il est presque incorruptible et n'est pas attaqué par les insectes; il est utilisé spécialement pour les vis, dents de roue, instruments de musique. Ses loupes donnent des échantillons de toute beauté pour la marqueterie et l'ébénisterie. Les rameaux, très élastiques, servent à faire des cerceaux et des arcs.

Essences. — La térébenthine s'extrait de l'épicéa, du pin, du mélèze. La poix de Bourgogne, utile pour la confection d'emplâtres, se tire de l'épicéa. Les bourgeons du sapin blanc ont un usage anticatarrhal. Le sapin rouge et le mélèze renferment du tanin. La colophane est le produit de la distillation de la poix contenue dans le pin. A cause de ces essences volatiles excellentes contre les affections des voies respiratoires, la médecine recommande d'habiter si possible dans le voisinage des forêts de conifères et l'hygiène prescrit des promenades dans les bois, avec ordre de respirer à pleins poumons. (Les écoles dans la forêt.)

RÉDACTION: Degré inférieur. Le sapin qui brûle. Observer la couleur des flammes, leur allure, la couleur des tisons, le bruit du bois qui craque, de la poix qui s'enflamme, l'odeur agréable du sapin en feu, etc.

Degrés intermédiaire et supérieur. Utilité des conifères. — La mort du sapin, (voir la dictée d'un article de M. G. de Reynold, tiré de la *Semaine littéraire*).

L. S. P.

DICTÉES

Utilité des forêts.

Les forêts sont les filles de la terre; elles sont aussi les mères des hommes. Elles nous donnent leur bois pour nos foyers et pour nos lits et pour nos cercueils; pour nos tables, pour nos sièges, pour nos demeures; pour les manches de nos outils, pour les cornes de nos charrues, pour les hampes de nos piques ou de nos bannières; pour nos traîneaux et pour nos chars, pour nos barques et pour nos rames, pour les carènes et les mâts des vaisseaux qui vont sur la mer.

G. de REYNOLD.

La mort du sapin.

Les bûcherons veulent couper un sapin sec. Ils ont enlevé leurs vestes, ils ont allumé leurs pipes. Ils ont commencé par attaquer la base du tronc à coups de hache, et les coups de hache ont ébranlé l'arbre et il est tombé une pluie d'aiguilles et de poussières. Les bûcherons se sont frotté les yeux, ils ont pris la scie et le tronc s'est penché. Alors ils ont tiré le sapin avec des cordes, mais le sapin n'a pas voulu tomber: il s'est incliné, il s'est appuyé aux autres sapins comme pour leur demander de le soutenir. Les bûcherons ont essuyé leurs fronts, rallumé leurs pipes, ils se sont accordé une minute de repos.

Ils enfoncent maintenant les coins avec le dos des haches. La sciure et les éclats semblent de la chair meurtrie. Le tronc est coupé, il glisse sur la coupure. Sous le poids, l'arbre s'incline, il brise les branches qui le soutenaient, il tombe

lentement, lourdement, noblement, comme un héros lassé dans son armure. La terre sonore résonne au bruit de la chute. Il est étendu, immobile, et silencieux dans le silence de la forêt.

G. de REYNOLD.

HISTOIRE

Droit public suisse.

I

La vie publique intérieure de la Confédération s'explique par les faits historiques qui l'ont créée, d'abord sous le régime des XIII cantons, ensuite sous celui de la Révolution. De celle-ci datent la séparation entre cantons de langue différente et la distinction entre *fédéralistes* et *centralisateurs*. Il n'est pas jusqu'à la *question sociale* qui n'ait, en Suisse, une base historique. Elle n'est pas purement économique. Ayant pour but d'assurer à tous une « existence matérielle digne de la condition d'homme¹ » et née du penchant naturel de l'association, elle ne trouvera sa solution que par des réformes successives de *bas en haut* : famille, régime communal, conformément aux données de la nature et de l'histoire.

La constitution fédérale du 29 mai 1874, qui nous régit, reflète plusieurs tendances. Elle est le résultat final de divers remaniements de l'Acte de Médiation. Depuis son entrée en vigueur, on lui a encore fait subir les modifications suivantes :

L'article 65 (peine de mort) qui interdisait cette peine a été abrogé. Les cantons restent libres de l'appliquer sauf en cas de délit politique. Cette solution est provisoire.

La fabrication et la vente des boissons distillées, l'exploitation des auberges et l'interdiction de l'absinthe sont du domaine fédéral (art. 32 bis et 6).

La Confédération peut légiférer sur la propriété industrielle depuis 1887 (art. 64).

Elle est compétente en matière d'assurances-maladie et accidents dès 1890.

Les articles 118 à 121 instituent, en 1891, l'initiative fédérale en matière constitutionnelle.

Le monopole de l'émission des billets de banque est inscrit, la même année, par l'article 39.

Deux ans plus tard, l'abattage des animaux de boucherie figure à l'article 25 bis.

La police des endiguements et des forêts modifie dès 1897 l'article 24.

Par l'article 69 bis, adopté en 1897 également, la Confédération acquiert le droit de légiférer sur le commerce des articles de ménage et des objets usuels qui peuvent mettre en danger la santé ou la vie.

Le peuple a repoussé la centralisation de l'armée, le *Beutezug* (remise aux cantons d'une part du produit des douanes, le monopole de la fabrication des allumettes, la « proportionnelle » en matière fédérale, mais il a accepté l'unification du droit civil et pénal.

¹ *L'Etat actuel du Droit public suisse*, par le Dr Ch. Hilty.

Telle qu'elle est aujourd'hui, notre Constitution, résultat des expériences faites le plus souvent dans les cantons, amalgame de matières plus historiquement que logiquement ordonnées, nous paraît être le reflet vivant de cette vérité banale, qui réside pour nous dans la tendance aux compromis et à la loi du juste milieu.

P. D.

La Serbie.

Histoire. — Sous l'empire romain, la Serbie actuelle faisait partie de la Moesie occidentale. Les Ostrogoths, refoulés par les Huns, l'occupèrent et en furent chassés par les hordes avars. Au septième siècle, des tribus slaves s'établirent sur la Save, tandis que les Serbes occupèrent le plateau montagneux et les plaines de la Bosnie, l'Herzégovine, la Slavonie, la Serbie. Successivement sujette ou vassale des Grecs et des Bulgares, la nation serbe s'émancipa en 1165. Ses chefs prirent le titre de rois. Au quatorzième siècle, la Serbie était un grand empire. La dynastie des Némanias l'avait affranchie et agrandie ; un de ses souverains, Etienne Douchan, le Puissant, rêva de conquérir Constantinople. Il marcha sur la capitale avec une armée de 80 000 hommes (1336), mais la mort l'arrêta en chemin. La guerre civile éclata entre les chefs, et le trône de Serbie fut disputé par plusieurs prétendants. Lazare Brankowitch, couronné tsar, ne put, malgré son courage et ses exploits légendaires qui ont fait de lui le « Roland serbe » sauver sa couronne et son pays. Le sultan Mourad I^{er} écrasa les Serbes dans la sanglante bataille de Kossovo ou du Champ des Merles (1389) ; le tsar de la Serbie et le sultan furent tués dans le combat. La fille de Lazare devint la femme de Bajazet, successeur de Mourad, et la Serbie fut, pendant trois siècles et demi, incorporée à l'empire ottoman, et soumise au despotisme cruel et rapace des pachas turcs.

En 1804, la Serbie se souleva. Kara-Georges réunit une armée de montagnards et d'haïdouks ou brigands des forêts, et après dix ans de guerre acharnée, chassa les Turcs du pays slave. Mais les Russes abandonnèrent les Serbes (traité de Bucarest), et la Serbie fut de nouveau subjuguée. En 1815, un père énergique, Miloch Obrénovitch, encouragé par la Russie, parvint à rendre à son pays l'indépendance sous la suzeraineté de la Porte ottomane. Il fut proclamé prince héréditaire par les notables, en 1827. Mais alors commencèrent les rivalités politiques intérieures. Le parti aristocratique, appuyé sur l'influence absolutiste de la Russie, de la Turquie et de l'Autriche, remplaça les assemblées populaires par un Sénat, dont l'opposition renversa successivement Miloch (1839), et, après le règne éphémère de son fils aîné Milan, son deuxième fils, Michel (1842). Les Serbes élurent à sa place le petit-fils de Kara-Georges, Alexandre Georgevitch. En 1856, le traité de Paris déclara que les immunités et privilèges concédés à la Serbie étaient placés désormais sous la garantie collective des puissances. Deux ans après, le prince refusant de convoquer l'assemblée nationale (skoupchtina), une nouvelle révolution éclata. Il fut renversé ; les Serbes rappelèrent au pouvoir le vieux paysan Miloch et proclamèrent le gouvernement héréditaire dans sa famille. Il mourut en 1860 ; son fils Michel lui succéda. Ce prince habile obtint l'évacuation de toutes les forteresses par les garnisons turques, et les sujets mu-

sulmans de la Porte durent quitter le territoire serbe. En 1868, il fut assassiné, et l'assemblée nomma à sa place, à défaut d'héritier direct, son jeune neveu, Milan Obrénovitch IV.

En 1876, l'insurrection de l'Herzégovine entraîna les Serbes dans une guerre nouvelle contre les Turcs. Ils furent vaincus et sollicitèrent le concours de la Russie, qui les avait poussés à la révolte. Les Russes envahirent la Bulgarie et battirent l'armée du sultan. Le traité de Berlin rompit les derniers liens qui rattachaient la Serbie à la Porte, assura définitivement l'indépendance de la principauté et accrut son territoire de 11 000 km² et de 367 000 habitants. Lorsque la Bosnie et l'Herzégovine se révoltèrent en 1876 contre l'Autriche, le prince Milan imposa à ses sujets la neutralité. Le cabinet austro-hongrois lui sut gré de ce service en favorisant l'érection de la Serbie en royaume, et en reconnaissant, avant toutes les autres puissances, le nouveau roi de Serbie, Milan I^{er} (1882). Celui-ci abdiqua en 1889. Le fils de Milan, Alexandre, fut proclamé roi. En 1903, à la suite d'une conspiration militaire, il fut assassiné dans son palais avec la reine Draga. La dynastie des Obrénovitch s'éteignit avec lui. Le descendant de Kara-Georges ou des Petrovitch, Pierre I^{er}, né à Belgrade en 1844, fut proclamé roi.
(D'après *L'Europe*, de L. LANIER.)

CHANT DE NOËL

Paroles : H. P.
Musique : M^{lle} R. G.

Allegretto.
mf

1. C'est au mois de no - vem - bre Que les en - fants joy-
2. Il faut chan - ter vic - toi - re En ce jour de No-
3. No - ël, tu fais la joi - e Des grands et des pe-

mf

eux Pré - pa - rent pour dé - cem - bre Des chants mé - lo - di-
ël, Et pro cla - mer la gloi - re Du fils de l'E - ter-
tits, Et tu mon - tres la voi - e Qui mène au Pa - ra-

cresc.

cresc.

f *mf*

eux, Pour fê - ter la nais - san - ce De Jé - sus le Sau -
nel. Fai - sons com - me les Ma - ges Ve - nus de l'O - ri -
dis. No - ël, tou - jours fi - dè - le, Tu re - viens tous les

f *mf*

f *dim.* *p*

veur, Pour lou - er sa puis - san - ce, Son a - mour, sa dou - ceur.
ent, Pré - sen - tons nos hom - ma - ges A Jé - sus, l'humble enfant.
ans Ra - ni - mer no - tre zè - le Qui fai - blit trop sou - vent.

f *dim.* *p*

4. Enfants de nos écoles,
A Jésus, de tout cœur,
Apportez vos oboles,
Demandez le bonheur.
Il entend vos prières
Qui montent vers le ciel,
Et calme les misères
Le jour du gai Noël.

5. De la ville au village,
Partout dans l'univers,
Les chrétiens, à tout âge,
Fêtent le sapin vert,
Le sapin de lumière,
Le sapin de Noël,
Image la plus chère
De Jésus immortel !

COURS COMPLÉMENTAIRES

2^e semaine. — Mercredi.

GÉOGRAPHIE. Compte rendu.

HISTOIRE. *Conséquences de la guerre de Souabe* : Bâle, Schaffhouse et Appenzell admis dans la Confédération (1501 et 1513). — Quelques mots de la *campagne d'Italie* : Marignan, 1515.

Débuts de la Réformation, 1520.

RÉDACTIONS. 1. *Demande de renseignements au sujet d'une place d'apprenti offerte dans un journal.*

Donnée : Un maître d'état de X demande un apprenti. — Vous avez du goût pour le métier en question. — Vous avez un ami à X et vous lui demandez des renseignements sur la place offerte. Le patron est-il à même d'enseigner son art ? Est-il bon avec ses ouvriers ? La famille est-elle honorable ? Y a-t-il à X des cours professionnels ? etc., etc.

2. *La forêt en automne.* Gloire éphémère des couleurs. — Les fleurettes ont passé, les oiseaux se font rares. — Aux premiers souffles de l'âpre vent d'automne, les feuilles tombent en pluie sur le sol ; en quelques heures la forêt prend son aspect hivernal. — Bientôt les croassements des corbeaux troubleront seuls le silence de la futaie.

INSTRUCTION CIVIQUE. *Relations diplomatiques* : ministres plénipotentiaires et consuls. — *Traités de commerce*. — *Union postale, monétaire, etc.* — *Convention de la Croix-Rouge.*

Ces sujets nous paraissent particulièrement intéressants pour des jeunes gens dont l'esprit s'ouvre aux questions générales.

CALCUL. Fractions ordinaires se convertissant en fractions décimales définies ou exprimant un nombre entier de minutes.

Questions les plus simples avec la 2^e division. (Le *Livre de calcul* fournit toutes les applications pratiques désirables.)

Samedi.

CALCUL. 2^{me} division : Problèmes faciles sur les questions étudiées.

Elèves avancés : Multiplier ou diviser une fraction par un nombre entier. Mêmes opérations sur des nombres fractionnaires.

HISTOIRE ET INSTRUCTION CIVIQUE. *Compte rendu.*

RÉDACTION. Mise au net. Critique des travaux.

GÉOGRAPHIE. *Les Préalpes et le Plateau.* Préalpes se rattachant aux Alpes bernoises : Alpes vaudoises et fribourgeoises, chaînes divisant l'Oberland bernois. Sauf pour le canton qui est celui de l'élève, s'en tenir aux sommets les plus connus (Moléson, Vanil Noir, Dent de Ruth, Stockhorn, Niesen). — Routes du Pillon et des Mosses.

Alpes d'Unterwald : le Rothhorn, le Pilate, le col du Brünig.

Préalpes se rattachant aux Alpes glaronnaises et modelant les territoires de Schwytz et de Glaris, de St-Gall et d'Appenzell. Les Mythen, le Glärnisch, le Sæntis ; cols du Klausen et du Prigel, tunnel du Riken.

La Berra, le Napf, le Rigi, le Rossberg et le Hörnli sont les sentinelles avancées des Préalpes du côté du Plateau.

Alpes tessinoises : le Cenere et le Monte Generoso.

Les collines du Plateau : inclinaison générale vers le nord.

LECTURE. *Jeune Citoyen* : n^o 1, page 9 ; n^{os} 1 et 2, page 19, ou 1, page 25.

E. VISINAND.

VARIÉTÉ

Problème pour les maîtres

(à proposer aussi aux élèves avancés).

Combien d'œufs avez-vous dans votre panier, aujourd'hui, Madame ? demandait-on à une paysanne un jour de marché.

— Je l'ai oublié, répondit-elle. Cependant, je sais que j'en ai moins de 100 et que ce nombre est égal au produit de la somme de ses chiffres par leur différence.

Quel était le nombre des œufs ?

Adresser les réponses au rédacteur de la partie pratique avant le 30 novembre 1912.

M. à L.

Ecole de Commerce, Neuveville

Ensuite de démissions honorables, les deux places suivantes sont mises au concours:

a) Place de maître pour toutes les branches commerciales. 30 heures par semaine. Traitement annuel de fr. 4500.—

b) Place de maître pour le français, la géographie, l'histoire, etc. 20 heures par semaine. Traitement annuel de fr. 2400.—

Les postulants adresseront, jusqu'au 30 novembre prochain, leur demande par écrit avec pièces justificatives, à M. Charles Monfrini, président de la Commission de l'Ecole de Commerce à Neuveville, qui donnera tous les renseignements.

Neuveville, le 14 novembre 1912.

H 4560 N

Commission de l'Ecole de Commerce.

MAISON MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont

Rez-de-Ch.. 1^{er} et 2^{me} Etage

LAUSANNE

MODÈLE

COMPLETS

PARDESSUS

COSTUMES ENFANTS

CAOUTCHOUCS

PÈLERINES

ROBES DE CHAMBRE

COSTUMES SPORT

VÊTEMENTS SUR MESURE

ESCOMPTE à 30 jours

10 | 0
| 0

aux Membres de la SPV.

AUX INSTITUTEURS

ET INSTITUTRICES

L'*Educateur* du 28 octobre 1912, a donné un excellent compte rendu du « Traité de tenue des Livres » théorie et pratique : P. simple P. double et Comptabilité américaine, par F. Nicollier-Degruffy, instituteur à Aigle ; en vente dans les librairies à fr. 2.80. L'auteur se fait un plaisir de le céder à tous et toutes les collègues qui lui en feront la demande, au prix de fr. 2.50 franco de port, par remboursement postal. Profitez.

LE MONITEUR SUISSE DES TIRAGES FINANCIERS

édité par la **Banque C. Mennerich, 14, r. Haldimand, LAUSANNE.**
Donne chaque mois la liste des tirages des principales obligations à lots. —
Abonnement : 2 fr. par an.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise de retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille
et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur

Prix modestes.

Prix modestes.

VILLA VERTE-RIVE

INSTITUT INTERNATIONAL POUR JEUNES GENS

ST-BLAISE (près Neuchâtel)

Etude spéciale du français et des langues modernes (allemand, anglais italien). Préparation aux examens officiels. Villa au bord du lac, grand jardin ombragé, foot-ball, tennis. Confort moderne. Prospectus et références à disposition.

H 4482 N.

H. Montandon-Brack, directeur.

Cordonnerie de la Louve

J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 **8, rue de la Louve, 8** *Téléphone 3995*

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

SE CHARGE DE TOUTES REPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — *dans les 24 heures* — Service à domicile

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Meubles à transformations

Anc. Maison A. MAUCHAIN

Jules RAPPA Succ.

GENÈVE, 2, place Métropole. — LAUSANNE, 18, rue du Midi.

7 médailles d'or, les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire dans les dernières expositions nationales et internationales.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.
Nombreuses attestations à disposition.

Demandez le Catalogue général, franco.



Des modèles sont prêtés gratuitement pour être mis à l'essai dans les écoles.
La fabrication peut se faire dans toute localité, s'entendre avec la maison.

Tableaux d'ardoise artificielle Eternit en couleur grise, brune, verte, noire etc., etc.

Envoi d'échantillons gratis.

Tables d'école à 2 places, fer forgé, s'adaptant à toutes les tailles.
fr. 35.— et 42,50 sur bases bois.

40 000 pupitres Mauchain sont en usage dans les Ecoles de la Suisse Romande.

Installation sur bases fer à rouleaux permettant le nettoyage complet des planchers des classes.

Coffres-forts Épargne: Fix breveté. Porte-cartes géographiques.

Demandez le Catalogue général gratis et franco.

Editions FÖETISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON

chœurs à 2 et à 3 voix égales à capella

Prix nets

Doret, G., Les Glaneuses à 2 voix. — .25	Lauber, E., Douze chants de Noël, 1 et 2 voix — .50
Lauber, E., La Terre Helvétique, à 3 voix — .25	Cornelius, P., 3 chants de Noël, 1 et 2 voix — .20
Plumhof, H., Les Alpes, à 3 voix. — .25	Kling, H., Dix chants de Noël — .20 (I volume) 1 et 2 voix — .25
Roux, G., Une voile sur le Léman à 2 voix — .25	— Dix chants de Noël (II volume) 1 et 2 voix — .25
Grunholzer, K., Je m'en remets à Dieu, à 2 voix — .25	— Dix chants de Noël (III volu- me) 1 et 2 voix — .25
Schnyder, Ch., Nostalgie, à 2 voix — .25	Mozart-Kling, Excursion, à 2 voix — .50
» Chanson printanière à 2 voix — .25	Kling, H., Marche des pinsons, à 2 voix — .50
Harnisch, A., Vœux de nouvelle année — .25	Weber-Kling, 4 chœurs d'Euryan- the : No 1. Les examens, à 2 voix } No 2. Les promotions, à 3 } voix } 1.— No 3. Le départ, à 3 voix . . } No 4. Dans la forêt, à 3 voix }
Grunholzer, K., Lumière de Noël, à 2 voix — .25	Rsini-Klisong, Jour charmant, à 2 voix — .50
Meister, C., O sainte nuit, 2 voix — .25	Cosson, A., Petit enfant Jésus. (Noël) 1 ou 2 voix — .50
Uffoltz, P., Cloches, sonnez, à 2 voix — .25	Rousseau, J., Noël des bûcherons, à 3 voix — .50
Grunholzer, K., Gloire à Jésus, à 2 voix — .25	— O Christ ! Tu sors de la pous- sière. (Chant de Pâques), à 3 voix — .50
North, C. Paix sur la terre, 2 voix — .25	Kling, H., Le Cor des Alpes. (Mé- lodie suisse populaire) à 2 voix — .25
Grunholzer, K., Noël, à 2 voix. — .25	Pahud, G., Chant de Noël à 3 voix — .50
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix — .25	Sourilas, Th., Petits enfants (Ber- ceuse) à 2 voix — .50
de Faye-Jozin, F., La chanson du vieux moulin, à 2 voix. . . — .50	— Le Bois en fête, à 3 voix . . . — .50
— Le même, à 3 voix — .50	Beethoven-Kling, Plaisir champê- tre, à 2 voix — .30
Rousseau, J., Le Jour de Noël, à 3 voix — .25	— — Activité, à 2 voix — .30
— même à 2 voix — .25	Grandjean, S., Ainsi va la vie, ainsi va le temps (Ritournelle pour 2 chœurs d'enfants, à 2 voix . — .50
— Voici Noël, à 3 voix — .25	Gluck-Sauvrezis, Armide : Air de la Naïade, à 3 voix. — .50
— même à 2 voix — .25	— — Orphée, Romance, à 3 voix — .50
— Joie de Noël, à 3 voix — .25	Masini, F.-Kling, Le Lac de Genève, à 2 ou 3 voix — .25
— même à 2 voix — .25	Kling, H., Les Tziganes (Chœur ou Duo sur de célèbres danses hongroises, à 2 voix — .50
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix — .25	
— Le sapin de Noël, à 3 voix . . — .25	
— même à 2 voix — .25	
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix — .25	
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix — .25	
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix — .25	
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix — .25	
— Chantons tous Noël, à 3 voix. — .25	
— même à 2 voix — .25	
Denéréaz, C. C., recueil de 12 chants populaires, à 3 voix égales. — .30	

Envois à l'examen

HUMANITÉ

PATRIE

II^{me} ANNEE. — N^o 48.



LAUSANNE — 30 novembre 1912.

L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - REQUIS.)

ORGANE

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Re: Chef:

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Écoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD: A. Dumuid, instituteur, Bassins.

VALAIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'Éducateur recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine
à **ZURICH**

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice
Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.
Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 16.343.000.

Fonds total plus de fr. 128.352.000. Assurances en cours plus de fr. 253.231.000.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

MAISON MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont

Rez-de-Ch.. 1^{er} et 2^{me} Etage

LAUSANNE

MODÈLE

COMPLETS

PARDESSUS

COSTUMES ENFANTS

CAOUTCHOUCS

PÈLERINES

ROBES DE CHAMBRE

COSTUMES SPORT

VÊTEMENTS SUR MESURE

ESCOMPTE à 30 jours

10⁰/₀

aux Membres de la **SPV.**

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

ETRENNES LITTÉRAIRES :

Collection „Les Poètes romands“

Chaque vol. in-16 broché 1 fr. 50 ; relié demi-marroquin, 4.—.

1. *Ed. TAVAN. La Coupe d'Onyx.*
2. *Louis DUCHOSAL. Le Livre de Thulé suivi de Le Rameau d'Or.*
3. *Henri WARNERY. Aux Vents de la vie (Sur l'Alpe, Dernières Poésies.)*
4. *Ernest BUSSY. A mi-voix suivi de Poésies diverses.*

Les poètes romands ont été très nombreux, mais quelques œuvres seules demeurent, les unes par la perfection de la forme, les autres par la sincérité de l'inspiration. Le public lettré sera heureux de pouvoir se procurer ces œuvres presque toutes épuisées, en une édition bien imprimée ne coûtant que

1 fr. 50 le volume.

Chansons du Pays de Vaud

par Edouard VAUTIER (sous presse) 1 vol. in-16 fr. 3.50.

■ ■ Superbes étrennes pour enfants ■ ■ ■

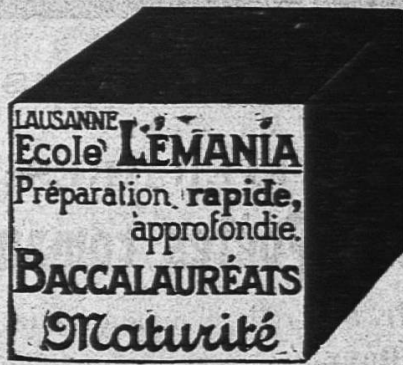
*Les plus belles
histoires de la Bible.*

*Jésus, le meilleur ami
des enfants.*

Ces deux volumes grand in-4, magnifiquement illustrés de 12 planches en couleurs, hors texte, reproduisent en une forme très simple et très attrayante les récits les plus typiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette édition est un chef-d'œuvre de bon goût, supérieur à tout ce qu'on a eu jusqu'ici comme ouvrages religieux, illustrés pour les petits. C'est le plus joli cadeau à faire aux enfants de 5 à 10 ans. Chaque volume cartonné Fr. 2.—.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE



500 élèves en 4 ans

ATTENTION

De bons agents actifs et sérieux sont demandés de suite pour représenter une importante Compagnie d'assurances sur la vie. Pour renseignements, s'adresser sous S. F. D. à la Gérance de l'Éducateur, Lausanne.

JULES CAUDERAY ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils d'optique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

Cours d'Écriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. La partie allemande de cet ouvrage est parue en 16^{me} édition. Prix d'un exemplaire fr. 1.—. Pour toute une classe Rabais.

Chez **D. Bollinger - Frey,**
Bâle et dans les Papeteries.

Modèles
d'Écriture Ronde
et Gothique
Méthode Bollinger
très facile à apprendre.

Prix 1.50 fr.
Bâle 1901 Médaille d'argent - Genève 1905 Mention honorable
Auteurs-éditeurs: Bollinger - Frey, Bâle